

Vendredi 19 juin 2009

15 rue des Sablières
1217 MEYRIN
Tel 022 939 03 10
Fax 022 939 03 01
info@agrigeneve.ch
www.agrigeneve.ch

**Défense
professionnelle et
développement rural**

Aux représentant-e-s des médias

Communiqué de presse d'AgriGenève L'agriculture, partenaire incontournable de l'aménagement du territoire !

AgriGenève a organisé ce matin une conférence de presse pour présenter sa position sur les projets d'urbanisation actuellement à l'étude à Genève et qui auront un impact important sur le devenir de l'agriculture genevoise.

Au regard du risque de pénurie alimentaire qui guette notre planète, AgriGenève milite pour que les terres agricoles soient préservées. La zone agricole n'est pas une réserve foncière utile au développement urbanistique mais a pour vocation première de produire les biens alimentaires nécessaires à l'existence même de tout être humain. Par nature, le sol est un bien rare et non renouvelable. Chaque atteinte qui lui est portée est irréversible. A ce titre, un mètre carré de terre agricole disparaît chaque seconde en Suisse au profit des infrastructures, du logement ou encore de la forêt.

AgriGenève ne s'oppose pas au développement du Canton. Le Plan Directeur Cantonal de 2001 n'a pas été contesté par les milieux agricoles. Il prévoit le déclassement de grands périmètres pour l'urbanisation dont aucun n'a concrètement abouti. La pénurie de logements sur le Canton n'est pas imputable au monde agricole. Elle est notamment due à une politique calamiteuse au niveau du DAEL puis du DT, visant à tenter de fixer des valeurs maximales d'acquisition du terrain à CHF 100.-/m². Cet état de fait, qui devrait fort heureusement changer, a purement et simplement gelé toutes transactions foncières pendant près de cinq ans. Avant tout nouveau déclassement, AgriGenève demande aux autorités de bâtir les surfaces déjà déclassées et de réaliser les périmètres définis dans le Plan Directeur Cantonal actuel. Il faut ensuite mettre en œuvre une densification maîtrisée ; la loi plébiscitée par le peuple pour la surélévation des bâtiments en est un exemple. Cette politique de densification ne doit pas s'arrêter aux seuls logements mais également s'appliquer aux zones industrielles. Tout déclassement entraîne une perte économique pour l'agriculture et le Comité directeur d'AgriGenève revendique des mesures compensatoires lors de déclassements. La mise en application du projet de loi (PL 10125) relatif à la taxation des plus values foncière est donc urgente. L'affectation du produit de cette taxe doit revenir majoritairement à l'agriculture pour compenser les préjudices qu'elle subit lors de ces déclassement.

AgriGenève participe aux travaux du projet d'agglomération franco-valdo-genevois qui grèverait la zone agricole genevoise d'environ 6% de sa surface. Un projet agricole pour l'agglomération est en cours d'élaboration. Il s'articule autour de deux axes : premièrement l'agriculture est un acteur du développement de notre territoire. Deuxièmement l'agriculture fournit des prestations reconnues par les habitants. Le projet d'agglomération prévoit de loger ses habitants, de leur offrir des moyens de transport et de leur fournir des places de travail. Demeure l'élément essentiel qui est de les nourrir. Une vision de production alimentaire de proximité est dès lors indispensable pour garantir à long terme la viabilité de l'agglomération et ceci implique la préservation d'espaces agricoles. Il est donc indispensable d'établir un *contrat* ville-campagne où la ville s'engage à ne pas empiéter les espaces agricoles et où la campagne s'engage à nourrir la ville. Au delà de ce *contrat alimentaire*, la campagne fournit nombre de prestations non marchandes qui contribuent à une grande qualité de vie, reconnue à Genève et au-delà de ses frontières.

Pour plus d'informations : Martine Roset ou François Erard 022 939 03 10

Vendredi 19 juin 2009

15 rue des Sablières
1217 MEYRIN
Tel 022 939 03 10
Fax 022 939 03 01
info@agrigeneve.ch
www.agrigeneve.ch

*Défense
professionnelle et
développement rural*

Aux représentant-e-s des médias

François Erard, directeur d'Agrigenève

La zone agricole n'est pas une réserve foncière à urbaniser !

Pour beaucoup d'aménagistes et d'urbanistes, la zone agricole est considérée comme un espace vide dont la seule destinée est d'être un jour déclassée à des fins de construction. Cette vision réductrice nous amène à rappeler que la zone agricole a pour vocation première de produire les biens alimentaires nécessaires à l'existence même de tout être humain. Cet état de fait pourrait de prime abord apparaître anachronique, tant nous vivons depuis quelques décennies dans un état de profusion alimentaire à bon marché. Mais qu'en sera-t-il dans un avenir très proche ? De 6.7 milliards d'individus aujourd'hui, la population de la planète atteindra vraisemblablement les 8 milliards d'ici 15 ans. A chaque heure qui passe, il y a 8'000 bouches de plus à nourrir en ce bas monde et les besoins en terres arables, pour assurer un apport calorique suffisant à ces nouveaux individus, sont de 1'600 ha, soit l'équivalent de 15% de la surface agricole utile du canton de Genève. Actuellement, près d'un milliard d'individus souffrent déjà de malnutrition. Le risque de forte pénurie alimentaire mondiale est encore accentué par le fait que la demande en calories est fortement accrue en raison des changements d'habitudes alimentaires des citoyens de nations comme l'Inde ou la Chine. Il faut également évoquer la disparition de milliers d'hectares de terres vivrières dédiées à la culture de biomasse destinée à l'élaboration de biocarburants. Un des défis majeurs que se doit de relever notre société ces prochaines années sera celui de garantir à tous un accès à l'alimentation. Si nos sociétés occidentales ont fait main basse sur les produits pétroliers, elles ne pourront pas reproduire cet état de fait avec l'alimentation sans provoquer des désordres migratoires et sociaux qui rapidement deviendront ingérables. On pourrait se passer de pétrole mais pas de nourriture! Ce défi est d'autant plus important en Suisse, pays qui dépend à 40% de l'étranger pour son alimentation. Pour en revenir à Genève, il est donc primordial de prendre conscience que les terres agricoles sont un bien rare, non renouvelable, utile à produire les aliments indispensables aux populations locales et que toute atteinte qui leur est portée est irréversible. En terme d'aménagement, ceci signifie qu'il faut penser à des solutions de densification et que le sacrifice de terres nourricières ne devra être envisagé qu'en ultime recours.

François ERARD

Vendredi 19 juin 2009

15 rue des Sablières
1217 MEYRIN
Tel 022 939 03 10
Fax 022 939 03 01
info@agrigeneve.ch
www.agrigeneve.ch

*Défense
professionnelle et
développement rural*

Aux représentant-e-s des médias

François Haldemann, Président d'AgriGenève

Position d'AgriGenève par rapport aux futurs grands projets d'aménagement et compensations

Le monde agricole genevois n'est pas opposé au développement du canton de Genève. A ma connaissance, l'actuel Plan Directeur Cantonal n'a jamais été contesté par AgriGenève, bien que de grands périmètres de déclassement de la zone agricoles y figurent comme Les Vergers ou La Chapelle-Les Sciez.

L'actuelle situation de pénurie de logements sur le canton ne peut en aucun cas être imputée au monde agricole. A nos yeux il y a plusieurs causes qui sont responsables de cette situation :

- Une politique calamiteuse au niveau de l'Etat visant à tenter de fixer des valeurs maximales d'acquisition du terrain à 100.-, ce qui a purement et simplement gelé toutes transactions pendant près de quatre ans. Ce n'est qu'à l'initiative de Mark Muller que la raison a pu l'emporter et que de timides négociations ont pu à nouveau reprendre sur de nouvelles bases avec, pour corollaire, une méfiance accrue et légitime des propriétaires concernés.
- Des procédures d'autorisation de construire toujours trop longues.
- Un engagement des autorités très important pour ne pas dire trop important sur le projet d'agglomération qui servira bien sûr pour le futur Plan Directeur Cantonal mais qui ne sert en rien à la résolution des problèmes actuels, alors qu'il y a urgence manifeste.

Alors, quelle est la position d'AgriGenève sur l'aménagement ?

- Premièrement, construire sur les surfaces déclassées. Cela peut paraître paradoxal mais il y a encore des zones constructibles où des logements ne sont pas encore réalisés. Dépêchons-nous aussi de concrétiser les grands périmètres du Plan Directeur Cantonal en vigueur.
- Deuxièmement, mettre en place une densification maîtrisée et promouvoir une économie du sol (denrée non renouvelable). La loi plébiscitée par le peuple concernant la surélévation des bâtiments en est la preuve.

Le projet de densification de la Praille-Accacias-Vernets nous paraît intéressant pour autant que l'on puisse réinstaller les industries vouées à déménager dans des zones industrielles existantes. La règle de la densification doit s'appliquer pour le logement mais aussi pour l'industrie.

- Pour terminer, nous nous devons de choisir prioritairement des zones agricoles les moins aptes à l'exploitation rationnelle du sol. Cela nous ramène à notre engagement dans le cadre de l'inventaire des parcelles agricoles enclavées. Comme vous le savez déjà, c'est sur l'initiative d'AgriGenève que le DT a pu procéder à un inventaire de parcelles. Je rappelle que cet inventaire permet la création d'environ 1500 logements. Je concède volontiers que cela ne permettra pas de résoudre la crise actuelle mais pourra y contribuer.

Pour terminer, tout déclassement entraîne invariablement une perte d'un bien non renouvelable et pratiquement toujours la perte non moins importante d'un outil de travail. Le rapprochement de la ville et de la campagne provoque aussi des problèmes accrus pour les exploitants qui sont appelés à continuer leurs activités.

C'est pourquoi, le comité directeur d'AgriGenève a souhaité revendiquer des mesures de compensation dès lors qu'on décide de procéder à un déclassement de la zone agricole:

Nous nous sommes très tôt intéressés au PL relatif à la retenue d'une taxe sur la plus value foncière en cas d'un déclassement de zone agricole (PL 10125). En effet, déjà en 2004, lors une assemblée extraordinaire une majorité de nos membres acceptaient l'idée d'une taxe sur la plus value foncière et dont l'affectation devait pour moitié revenir au monde agricole.

En ce qui concerne l'affectation prévue de cette taxe ; le comité directeur d'AgriGenève a décidé qu'il était prioritaire de constituer un fonds de cautionnement qui permettrait aux agriculteurs de pouvoir emprunter aux meilleurs taux. En effet, il deviendra toujours plus difficile d'emprunter pour un exploitant non propriétaire ne pouvant pas offrir de garanties. L'exemple récent d'un jeune exploitant souhaitant s'installer nous l'a démontré.

Ensuite, il nous paraît normal de contribuer directement à la perte de terrains pour l'exploitant locataire.

En effet, dans la majeure partie des cas il ne sera pas possible de compenser cette perte par le fait qu'il n'y a pratiquement aucun terrain disponible sur le canton de Genève.

François HALDEMANN

Vendredi 19 juin 2009

15 rue des Sablières
1217 MEYRIN
Tel 022 939 03 10
Fax 022 939 03 01
info@agrigeneve.ch
www.agrigeneve.ch

**Défense
professionnelle et
développement rural**

Aux représentant-e-s des médias

Martine Roset, chargée du dossier aménagement à Agrigenève

Le projet d'agglomération et ses impacts pour l'agriculture genevoise

Le projet d'agglomération se veut une métropole verte et multipolaire. Les projections en forme de main, dont la paume est le centre ville et les doigts les axes des trams, révolutionnent l'urbanisation que l'on connaît à Genève et qui s'est développée jusqu'à lors sous forme de couronnes suburbaines. Cette manière de revoir notre urbanisation fait craindre qu'à terme les espaces entre *les doigts* ne se construisent.

Cette crainte est liée au moyen de transport utilisé, à savoir le tram. Lent et limité en capacité, il présente le risque que l'urbanisation se fasse le long des axes et non aux pôles définis. Quoi de plus logique dans un second temps de remplir l'espace entre les doigts ! La forte pression foncière sur les terrains agricoles sera maintenue malgré cette volonté, que nous saluons, de planifier plutôt que de laisser faire.

Autre constat : si l'aspect de densifier en priorité des périmètres déjà urbanisés est fréquemment évoqué, dans les faits on ne constate pas de véritable volonté politique d'appliquer ce principe. Il est vraisemblable que la facilité de construire liée à un déclassement de zone agricole l'emporte sur une politique volontariste de densification.

Dans le cadre des études liées au projet d'agglomération, le volet agricole bénéficie d'un mandat qui a pour but d'analyser les impacts du projet sur les terres agricoles. Dans un premier temps, chaque projet « PACA » est analysé à l'aide d'indicateurs permettant d'estimer les « dégâts » en terme d'emprise sur la terre nourricière. Cela permet de sensibiliser les urbanistes à cette thématique qui se conjugue aussi en terme d'espaces de loisirs, de paysages et de qualité de vie. Dans un deuxième temps, une cartographie des zones agricoles a été établie, mettant en évidence les périmètres « condamnés », les périmètres « à enjeux » et les périmètres « à préserver ».

Enfin dans une dernière phase, un projet agricole pour l'agglomération est en cours d'élaboration. Celui-ci devrait permettre d'avoir une véritable vision agricole pour notre agglomération. Il s'articule autour de deux axes :

1. L'agriculture est un acteur du développement de notre territoire, et non plus uniquement un frein
2. L'agriculture fournit des prestations reconnues par les habitants en lien avec la qualité de vie

Partant du constat que le projet d'agglomération prévoit de loger ses habitants, de leur offrir des moyens de transport, de leur fournir des places de travail, demeure l'élément essentiel qui est de les nourrir. Une vision de production alimentaire de proximité est à notre sens indispensable pour garantir à long terme la viabilité de l'agglomération. Cela nécessite de préserver des espaces agricoles qui en sont les garants. Il est donc indispensable d'établir un « contrat » ville-campagne où la ville s'engage à ne pas empiéter les espaces agricoles et

où la campagne s'engage à nourrir la ville. Au delà de ce contrat alimentaire, la campagne fournit nombre de prestations non marchandes qui contribuent à une grande qualité de vie, reconnue à Genève et bien au-delà de ses frontières.

Les emprises du projet, pour le seul canton de Genève, sont de l'ordre de 600 ha - soit 6% de la surface agricole utile actuelle. Avec une densité de 0.5 on construit environ 30'000 logements pour 75'000 personnes. Pour mémoire, Il avait été prévu dans le dernier plan directeur cantonal une emprise sur les terres agricoles de 1% soit 110 ha planifiée sur environ 15 ans.

Martine ROSET